

L'ORGE—L'ADOPTON DU PRIX OFFERT À L'AUSTRALIE PAR LE JAPON

M. George Muir (Lisgar): Ma question complémentaire s'adresse au ministre d'État de Saskatoon-Humboldt. Peut-il nous dire si la Commission du blé a l'intention d'accepter le prix auquel l'Australie vend au Japon de l'orge de brasserie afin que l'on puisse espérer vendre plus d'orge de cette catégorie à ce pays-là?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Je devrais me renseigner auprès de la Commission du blé sur sa politique à cet égard. Bien entendu, en général, elle suit une politique concurrentielle, ce qui fait que nous expédions de très grandes quantités d'orge.

LE BLÉ—L'AFFECTATION DES WAGONS COUVERTS

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'ai moi aussi une question complémentaire à poser au ministre d'État de Saskatoon-Humboldt. Comme les chemins de fer utilisent actuellement les wagons à potasse pour expédier des céréales, dans bien des cas, nombre d'élevateurs ne peuvent les utiliser parce que les becs déverseurs sont trop bas, et cela crée une disparité entre les élevateurs concurrents. Ces wagons seront-ils désormais affectés en fonction de leur nombre ou de leur capacité en boisseaux pour que règne un meilleur équilibre?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, ce n'est certes pas à l'aveuglette que l'on applique le régime de zones pour ce qui est du nombre global des wagons, mais on procède plutôt en fonction de la quantité globale de céréales à acheminer. Si l'on applique ce régime de zones en ce moment, c'est pour que l'expédition des céréales de tous les points de livraison soit aussi équitable que possible.

M. Korchinski: Une question supplémentaire...

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il reste à peine une ou deux minutes, ne pourrait-on laisser les autres députés poser des questions?

LE CODE CRIMINEL

LE RETRAIT DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AVORTEMENT ET LE NOUVEAU CODE D'ÉTHIQUE DE L'ASSOCIATION MÉDICALE CANADIENNE

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice. Comme l'Association médicale canadienne a retiré de son code d'éthique

l'interdiction qui frappait l'avortement, ce qui est un fait significatif, le ministre songera-t-il maintenant à présenter une mesure pour que l'avortement ne figure plus dans le Code criminel?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Nous examinons tous les éléments au fur et à mesure qu'ils se présentent.

L'IMMIGRATION

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE ET L'ACCUEIL DE RÉFRACTAIRES ET DE DÉSERTEURS AMÉRICAINS

M. P. V. Noble (Grey-Simcoe): J'aimerais adresser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, monsieur l'Orateur, mais en son absence, je l'adresserai au premier ministre. La Légion royale canadienne a-t-elle présenté des instances au gouvernement, protestant contre l'entrée au Canada de 60,000 réfractaires ou déserteurs venant des États-Unis?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je me souviens avoir vu cette nouvelle dans le journal, monsieur l'Orateur, mais le ministre ne m'a pas fait savoir s'il comptait prendre des mesures à cet égard.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL—LE CAS DE TERRE-NEUVE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de l'Expansion économique régionale si, étant donné l'échec de cette loi dans les deux provinces auxquelles elle est le plus nécessaire, la Saskatchewan et Terre-Neuve, il fera une déclaration avant l'ajournement du Parlement sur l'application de la loi sur les subventions au développement régional qui est maintenant en vigueur depuis un an?

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, tous les mois, un rapport mensuel est déposé à la Chambre à ce sujet et l'honorable député peut se rendre compte des résultats.

Monsieur l'Orateur, lundi dernier, l'honorable député de Saint-Jean-Est m'a demandé si j'étais au courant de l'existence d'un programme de l'ordre d'un milliard de dollars, établi pour la province de Terre-Neuve. A ce